



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

PARIS, le 19 mars 2010
Original anglais

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

**MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION
AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (2005-2014) :
STRATÉGIE POUR LA SECONDE MOITIÉ DE LA DÉCENNIE
ET RAPPORT À MI-PAROURS**

Résumé

Conformément aux décisions 171 EX/6, 172 EX/10 et 177 EX/9, à la résolution 34 C/19, aux décisions 181 EX/5 (I) et 182 EX/8 ainsi qu'à la résolution 35 C/13, la Directrice générale présente la stratégie de l'UNESCO pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD) (2005-2014) et donne des informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Décennie.

Le présent document a des incidences financières et administratives (voir paragraphes 28 et 29).

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 30.

1. L'UNESCO est l'institution chef de file pour la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD) (2005-2014), dont l'objectif est d'intégrer les principes, les pratiques et les valeurs du développement durable dans tous les aspects de l'éducation et de l'apprentissage.

Le contexte global

2. La crise financière et économique mondiale ainsi que les autres crises liées au changement climatique, à l'alimentation et à l'énergie ont montré la nécessité de solutions viables et à long terme¹. Les débats sur la façon dont l'éducation devrait s'adapter à des réalités changeantes et contribuer à la construction d'un avenir meilleur ont donc acquis une signification nouvelle, et l'éducation en vue du développement durable (EDD) y occupe une place centrale.

3. Pour mettre en place des économies vertes et construire des sociétés durables, il faut bien plus que des technologies propres. En effet, on ne résoudra pas les problèmes d'aujourd'hui si l'on

¹ Voir également les documents 35 C/INF.11, 35 C/INF.27 et 35 C/INF.33.

perpétue les valeurs et les approches qui sont à l'origine de ces problèmes. Un des principaux avantages de la notion de développement durable est qu'avec ses fondements sociaux, économiques et environnementaux ainsi que ses dimensions culturelles et éthiques, elle permet de comprendre les défis globaux dans toute leur complexité. Le changement climatique en est un exemple significatif : le débat qui a eu lieu à son sujet ces dernières années s'est appuyé sur des données scientifiques concernant l'impact des activités humaines sur le réchauffement global. Ce débat fait apparaître que les causes profondes du changement climatique (modèles de développement économique, industrialisation, urbanisation, modes de vie et de consommation, etc.), ses effets (raréfaction des ressources, flux de réfugiés, etc.) et les moyens de les atténuer (conventions internationales sur les émissions de carbone, écotaxes à l'échelon national, programmes de sensibilisation, etc.) ne sont pas seulement d'ordre environnemental. C'est pourquoi l'UNESCO prône l'EDD qu'elle considère comme une approche utile pour aborder les questions liées au changement climatique à travers l'éducation².

4. La DEDD doit être considérée dans le cadre plus large de l'agenda du développement. 2015 étant l'année du bilan pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), ce sera une année cruciale³. L'éducation en vue du développement durable est étroitement liée aux OMD 2 (éducation primaire), 7 (préservation de l'environnement) et 8 (partenariat mondial pour le développement) mais elle contribue à la réalisation de tous les autres OMD. Toutefois, il importe de reconnaître qu'elle s'inscrit dans la durée et qu'elle se prolongera bien au-delà de la Décennie.

5. En effet, l'EDD est un processus qui évolue. Elle prône le sens des responsabilités aux niveaux local et mondial, encourage la réflexion prospective et critique, intègre les savoirs traditionnels, favorise la reconnaissance de l'interdépendance mondiale et encourage la réflexion sur de nouveaux modes de vie qui associent bien-être, qualité de vie et respect de la nature et d'autrui.

La stratégie de l'UNESCO pour la seconde moitié de la Décennie : élaboration et mise en œuvre

6. L'UNESCO s'est engagée, à travers l'éducation, à être un acteur du changement et à mobiliser les États membres, les agences des Nations Unies, les partenaires, les communautés et les particuliers pour promouvoir l'EDD et mettre en œuvre la Décennie.

7. Issue d'un processus de consultation de parties prenantes multiples, la stratégie de l'UNESCO pour la seconde moitié de la DEDD a pour objet d'associer et d'engager les secteurs de programme, les instituts et bureaux hors Siège de l'UNESCO dans l'optique d'une mise en œuvre accélérée et bien ciblée de la Décennie, et d'appuyer les stratégies et structures régionales et nationales de l'EDD actuellement en place.

8. À partir des recommandations figurant dans la résolution de la 35^e session de la Conférence générale et la décision de la 182^e session du Conseil exécutif, de vastes consultations internes et externes ont été organisées, y compris avec les comités et groupes d'experts consultatifs et techniques de la DEDD, par exemple les organisations membres du Comité interorganisations des Nations Unies pour la DEDD. Les détails de la stratégie, qui reflètent la contribution de ces larges et riches consultations, sont disponibles sur le site Web de la Décennie (www.unesco.org/fr/esd).

² Voir également Stratégie de l'UNESCO : Faire face au changement climatique (<http://unesdoc.unesco.org/images/0016/001627/162715f.pdf>) ; http://www.unesco.org/fr/education/dynamic-content-single-view/news/education_for_sustainable_development_crucial_to_tackle_climate_change/back/9195/cHash/633f273139/ et Journée de l'éducation pour le développement durable à la 35^e session de la Conférence générale (http://www.unesco.org/fr/education/dynamic-content-single-view/news/esd_day_at_unescos_general_conference/browse/1/back/9195/cHash/c8b38482f6/)

³ Voir <http://www.un.org/french/millenaire/ares552f.htm>.

9. La stratégie s'inspire des conclusions et des enseignements tirés de la première phase du processus de suivi et d'évaluation (S & E)⁴. Elle s'appuie également sur la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable et la Déclaration de Bonn (voir document 181 EX/INF.15) ainsi que sur les résultats d'autres grandes réunions internationales sur l'EDD (voir documents 179 EX/INF.4 Rev., 180 EX/5 (Partie IX) et 181 EX/5 Add.1). Enfin, elle résulte d'une vision commune de l'éducation issue des quatre conférences internationales de l'UNESCO sur l'éducation tenues en 2008-2009 (voir documents 35 C/INF.16 et 35 C/INF.28 Rev.)⁵ : une vision de systèmes éducatifs holistiques qui encouragent l'équité et l'inclusion, l'apprentissage de qualité, la flexibilité et l'innovation.

10. La stratégie prévoit un ensemble de priorités bien ciblées par lesquelles l'UNESCO traduira le savoir en action et encouragera une intégration plus poussée de l'EDD dans tous les types et cadres d'éducation à tous les niveaux. Dans chaque domaine d'action stratégique, l'UNESCO s'efforcera de stimuler les initiatives originales, de promouvoir de nouvelles formes de coopération, de favoriser le développement des bonnes pratiques en matière d'EDD et de renforcer les partenariats dans ce domaine afin de mieux mobiliser et associer les principaux groupes de parties prenantes. L'Organisation s'emploiera à créer un environnement favorable à la promotion de l'EDD et développera la capacité des États membres et autres parties prenantes et partenaires de promouvoir les objectifs de la Décennie, contribuant également ainsi à la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) et des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

11. La stratégie sera mise en œuvre en coopération avec les partenaires de la Décennie conformément au Plan international de mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable et à la Déclaration de Bonn. Elle suscitera une coopération accrue avec les principales parties prenantes, y compris – mais pas seulement – les commissions nationales, les jeunes, la société civile, dont les organisations féminines et confessionnelles, le secteur privé et les médias.

12. Dans la mise en œuvre de la stratégie, les difficultés et opportunités particulières qui ont été identifiées pour chaque région dans le cadre des différentes conférences, consultations et stratégies régionales seront entièrement prises en compte⁶.

La stratégie de l'UNESCO pour la seconde moitié de la Décennie : domaines d'action

13. En 2010-2015, l'UNESCO concentrera ses efforts sur quatre domaines d'action stratégiques :

- (1) développer les synergies avec différentes initiatives en matière d'éducation et de développement, et renforcer les partenariats entre parties prenantes de l'EDD ;
- (2) renforcer les capacités au service de l'EDD ;
- (3) élaborer, mettre en commun et appliquer les connaissances relatives à l'EDD ;
- (4) préconiser l'EDD, et améliorer la connaissance et la compréhension de la durabilité.

⁴ Voir le Rapport mondial 2009 de S & E de la DEDD « *Apprendre pour un monde durable : contextes et structures de l'Éducation pour le développement durable* » (<http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001849/184944f.pdf>). Voir également le document 35 C/54.

⁵ Voir également <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001841/184163f.pdf>.

⁶ Voir par exemple la Stratégie régionale Asie-Pacifique concernant l'EDD à l'adresse suivante : http://www.unescobkk.org/fileadmin/user_upload/esd/documents/esd_publications/working-paper.pdf.

A. Développer les synergies avec différentes initiatives en matière d'éducation et de développement

14. La réalisation du développement durable requiert un changement global des mentalités, croyances et comportements, et c'est un domaine où l'éducation a un rôle décisif à jouer. En outre, le développement durable nécessite la mise en place de partenariats à tous les niveaux – local, national, régional et mondial – ce qui vaut certainement aussi pour l'éducation, où il est essentiel de créer des synergies entre les différentes initiatives et de mettre à profit les compétences existantes au sein des institutions, fonds et programmes du système des Nations Unies. De plus, l'EDD a démontré sa pertinence pour des objectifs de développement plus larges notamment en ce qui concerne les OMD. L'approche intégrée et systémique adoptée pour l'EDD est particulièrement propice à la création et au renforcement de telles synergies.

15. Conformément à son rôle de catalyseur de la coopération internationale, l'UNESCO s'attachera à :

- (a) renforcer sa position de chef de file et de coordonnatrice de la DEDD, en coopération avec d'autres entités telles que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), UN-HABITAT, l'Université des Nations Unies (UNU) et les institutions partenaires de l'Éducation pour tous (entre autres), en confortant encore :
 - la coordination entre les agences des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales pour la mise en œuvre des stratégies et cadres régionaux et nationaux de la DEDD, et à incorporer l'EDD dans les stratégies de l'initiative « Unis dans l'action » et dans les activités relatives aux OMD ;
 - la coopération interorganisations et la participation du système des Nations Unies à la DEDD afin de renforcer les synergies et de resserrer les liens avec d'autres décennies, initiatives mondiales et processus relatifs aux OMD ;
- (b) poursuivre et élargir le dialogue avec les gouvernements et d'autres acteurs essentiels (issus en particulier de la société civile, des médias et du secteur privé) afin de :
 - faciliter la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud, les échanges d'expériences et les partenariats, et renforcer le rôle de la société civile, des médias et du secteur privé dans la constitution de nouveaux partenariats pour l'EDD ;
 - promouvoir les efforts de coordination de l'EDD au niveau national en resserrant les liens entre les activités d'EDD et d'EPT ainsi qu'entre EDD et genre, moyens de subsistance, changement climatique et atténuation des risques de catastrophes ;
- (c) continuer d'intégrer l'EDD dans les processus de programmation de l'UNESCO :
 - en développant encore les approches intersectorielles de l'EDD, en particulier avec la plate-forme intersectorielle sur l'EDD, et en resserrant les liens entre l'EDD et l'éducation aux droits de l'homme, l'éducation inclusive, l'éducation relative à l'eau, la diversité culturelle et l'égalité entre les sexes ;
 - en étudiant de façon plus approfondie et en favorisant les liens entre la Décennie et les principales conventions internationales relatives à la biodiversité, au changement climatique, à la désertification et à la diversité culturelle ;
 - en renforçant les synergies et les complémentarités avec les initiatives en matière d'éducation telles que l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA) et l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE).

B. Renforcer les capacités au service de l'EDD

16. La réorientation de l'éducation de manière à intégrer les principes, valeurs et pratiques du développement durable doit non seulement se faire dans les institutions d'éducation formelle, mais également dans le cadre de nombreux autres processus d'apprentissage et contextes sociaux. De plus, même si la mise en place d'une éducation qui donne aux individus les moyens de relever les grands défis du développement durable est un effort associant de multiples acteurs – une tâche pour l'ensemble de la société –, la responsabilité première en incombe aux pouvoirs publics. Pour soutenir cet effort, l'UNESCO reconnaît qu'il y a lieu de mettre en place des politiques adaptées et des programmes bien conçus. Le renforcement des aptitudes, compétences et connaissances professionnelles des enseignants et éducateurs, et la promotion d'une culture du suivi et de l'évaluation, sont des éléments essentiels à cet égard.

17. Conformément à sa fonction d'organisme de développement des capacités, l'UNESCO s'attachera à :

- (a) aider les États membres et les autres partenaires à mettre en œuvre la DEDD, notamment :
 - en appuyant la mise en œuvre de l'EDD au niveau national grâce au renforcement des capacités et à une aide à la formulation des politiques, en organisant des ateliers de formation pour les principales parties prenantes et en élaborant des outils/directives pour l'EDD ainsi que des listes d'experts ;
 - en appuyant les études régionales sur l'intégration de l'EDD dans les politiques sectorielles, ainsi que la coopération interrégionale pour l'élaboration de politiques éducatives et d'une éducation de qualité grâce à l'EDD ;
- (b) aider les États membres à réorienter les programmes de formation des enseignants pour prendre en compte la problématique du développement durable, notamment :
 - en appuyant la formation des enseignants à tous les niveaux, dans tous les contextes et dans toutes les matières pertinentes, en particulier en aidant les ministères de l'éducation et les établissements d'enseignement supérieur à analyser et revoir les programmes et cursus ;
 - en développant la formation des enseignants axée sur l'EDD, en renforçant et appuyant les communautés de pratiques des professionnels afin d'adapter les outils au contexte local, et en échangeant des points de vue sur les méthodes d'enseignement et d'apprentissage novatrices en matière d'EDD ;
- (c) aider les États membres à poursuivre l'élaboration de cadres d'évaluation et de suivi, ainsi que d'outils et d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès de l'EDD :
 - en poursuivant le suivi et l'évaluation de la DEDD, à savoir :
 - Phase II sur les processus et l'apprentissage pour l'EDD (2010-2011) ;
 - Phase III sur l'impact et les résultats de la DEDD (2012-2015) ;
 - en menant des activités de renforcement des capacités de S & E afin d'élaborer des indicateurs de l'EDD et de les intégrer aux politiques de l'éducation et aux stratégies de réduction de la pauvreté, et en renforçant la coopération interrégionale.

C. Élaborer, mettre en commun et appliquer les connaissances relatives à l'EDD

18. Le savoir est une composante essentielle de l'Éducation en vue du développement durable. La promotion de la recherche, l'appui à la compréhension scientifique, ainsi que le partage et la diffusion de l'immense quantité de connaissances disponibles, y compris des savoirs traditionnels et autochtones, sont au cœur des activités de la DEDD. L'UNESCO apportera son soutien à l'élaboration de programmes nationaux de recherche et aidera à renforcer les capacités des établissements d'enseignement supérieur pour leur permettre d'entreprendre des activités de recherche et d'innovation en matière d'EDD.

19. Conformément à sa fonction de laboratoire d'idées, l'UNESCO s'attachera à :

- (a) promouvoir, à travers ses programmes, instituts et réseaux, la recherche portant sur l'EDD :
 - en produisant des connaissances, en partageant de nouvelles approches et en améliorant un dialogue politique reposant sur des données probantes en encourageant les programmes, les initiatives, les bonnes pratiques et les consultations en matière de recherche, notamment dans des domaines tels que l'EFTP, l'éducation relative à l'eau et les partenariats public/privé ;
 - en appuyant l'élaboration de programmes nationaux de recherche, notamment la consolidation du travail en réseau avec les communautés de recherche et de pratique, et en développant la recherche sur les politiques d'EDD consacrée aux innovations curriculaires et à la formation des enseignants ;
- (b) améliorer ses résultats en tant que centre d'échange d'information :
 - en développant et en diffusant des informations sur les programmes, la recherche, les innovations, les bonnes pratiques, les principes directeurs et les matériels d'apprentissage en matière d'EDD, par divers moyens ;
 - en maintenant la série de publications sur la DEDD en poursuivant le recensement et la diffusion de bonnes pratiques ainsi que la publication de documents techniques, de notes d'orientation, d'études de cas et de principes directeurs ;
- (c) mobiliser et tirer pleinement parti des compétences qui existent au sein de ses secteurs de programme et de ses réseaux pour :
 - poursuivre les activités intersectorielles et renforcer la coopération entre les plateformes intersectorielles (EDD, changement climatique, PCPD, PEID, prospective et anticipation, enseignement scientifique) ;
 - promouvoir, renforcer et diffuser les connaissances et l'apprentissage en matière d'EDD en intensifiant la coopération avec les réseaux UNESCO, notamment les chaires UNESCO, le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU), le Réseau MAB de réserves de biosphère et les sites du patrimoine mondial.

D. Préconiser l'EDD, et améliorer la connaissance et la compréhension de la durabilité

20. Le succès de la Décennie repose sur l'élaboration et le partage d'une vision commune de l'EDD, ainsi que sur une mobilisation en faveur de la DEDD, tant au niveau d'ensemble qu'en vue d'objectifs bien ciblés. La société civile, les médias et le secteur privé constituent des partenaires essentiels pour parvenir à une mobilisation de grande ampleur. Il est nécessaire d'accroître la visibilité et d'améliorer l'image de l'EDD, en particulier parmi les éducateurs, les décideurs et les

jeunes, afin de faire mieux connaître les enjeux du développement durable et de susciter une plus vaste adhésion.

21. Conformément à son rôle de centre d'échange d'information, guidée par ses responsabilités de chef de file pour le chapitre 36 (Promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation) d'Action 21, et en s'appuyant sur la stratégie de communication révisée de la DEDD, l'UNESCO s'attachera à :

- (a) renforcer son action de persuasion/promotion et accroître ainsi la visibilité de la Décennie :
 - en renforçant l'information, la sensibilisation et la mobilisation du public moyennant une démarche de communication très diversifiée, notamment des événements et des campagnes de sensibilisation, la formation de professionnels des médias, et des activités de communication lors des événements internationaux et régionaux ;
 - en soutenant les initiatives liant l'éducation au développement socioéconomique, encourageant l'établissement de partenariats entre les écoles et les communautés, et aidant les parties prenantes à faire campagne en faveur de mesures de mise en œuvre appropriées de l'EDD ;
- (b) mettre au point des outils de sensibilisation pour faire ressortir la pertinence et l'importance de l'EDD :
 - en faisant ressortir la pertinence de l'EDD s'agissant des défis mondiaux de la durabilité en menant des activités de mobilisation autour d'événements et de thèmes clés, en mettant au point des outils de formation et de sensibilisation à l'intention de différents acteurs, et en rassemblant des informations sur la mise en œuvre de la DEDD des points de vue local et mondial ;
 - en plaidant pour la mobilisation de ressources et de fonds adéquats en faveur de l'EDD, moyennant l'échange d'informations sur les outils novateurs de mobilisation de ressources, l'élaboration de stratégies de collecte de fonds et l'identification de donateurs potentiels ;
- (c) intensifier ses efforts et initiatives pour faire en sorte que l'EDD figure en meilleure place sur l'agenda international :
 - en plaidant pour la DEDD en liant l'EDD aux questions pertinentes débattues, en participant aux événements clés consacrés à l'éducation et en faisant figurer l'EDD à l'ordre du jour de ces réunions ; et
 - en soulignant la pertinence et l'importance de l'EDD dans les grands forums et processus consacrés à l'éducation et au développement (G-8, G-20, CDD, Groupe de haut niveau sur l'EPT, Initiative E-9, Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies, Forum de Davos, Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (Rio + 20), etc.).

Rapport à mi-parcours et autres rapports

22. L'année 2009 marque le milieu de la DEDD. Le rapport mondial de suivi et d'évaluation de la DEDD pour 2009, intitulé « Apprendre pour un monde durable : contextes et structures de l'Éducation pour le développement durable », fait état des progrès accomplis et des obstacles rencontrés durant la première moitié de la Décennie dans la mise en place des dispositions, des stratégies, des mécanismes et des contextes qui favorisent la promotion et la mise en œuvre de la

DEDD⁷. Un résumé des principaux résultats a en outre été présenté au Conseil exécutif à sa 182^e session (document 182 EX/8⁸, pages 2-7) et à la 35^e session de la Conférence générale (document 35 C/54). Ces résultats serviront de base à l'élaboration du rapport à mi-parcours sur la mise en œuvre de la Décennie (comme demandé par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 59/237), qui sera présenté, ainsi que la Stratégie, à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 65^e session à l'automne 2010. Deux autres rapports mondiaux de suivi et d'évaluation de la DEDD sont prévus : le premier en 2011 (sur l'apprentissage et les processus de l'EDD) et le second en 2014 (sur les incidences et les résultats de la Décennie).

23. Depuis la 182^e session du Conseil exécutif, et parallèlement à l'élaboration de la stratégie, l'UNESCO, dans le cadre de la DEDD, a pris des mesures portant essentiellement sur le suivi et l'évaluation, l'utilisation de l'EDD pour faire face au changement climatique, et la formation des enseignants.

24. En ce qui concerne le suivi et l'évaluation de la DEDD, la phase II de ce processus (2009-2011) a été lancée à l'occasion d'une réunion conjointe du Groupe d'experts sur le suivi et l'évaluation, tenue du 18 au 20 novembre. Cette phase concernera les processus et l'apprentissage de l'EDD, le terme « processus » désignant les approches, les orientations et les modes d'enseignement et d'apprentissage, et le terme « apprentissage » les enseignements tirés par les étudiants de l'EDD ainsi que par ceux qui financent ou facilitent l'EDD. Cela débouchera sur la publication du rapport de suivi et d'évaluation de la DEDD pour 2001 sur les processus et l'apprentissage.

25. S'agissant du changement climatique, le secrétariat de la DEDD a organisé un séminaire sur « *Le changement climatique vu par le prisme de l'éducation au développement durable : perspectives politiques, pédagogiques et éthiques sur le réchauffement global* » dans le cadre de la Journée de l'éducation pour le développement durable (14 octobre 2009), durant la 35^e session de la Conférence générale de l'UNESCO. En guise de contribution à la 15^e Conférence des Parties (COP-15) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Secrétariat a également produit et diffusé un numéro spécial d'Actualités trimestrielles de la DEDD sur le changement climatique et l'EDD ; participé, à l'occasion de la Journée des jeunes et futures générations (10 décembre), à un événement parallèle sur l'éducation au changement climatique ; et coparrainé et organisé, le 15 décembre, une demi-journée intitulée « *Forum de travail sur le changement climatique : impliquer les acteurs de la société civile* » avec le Groupe de l'éducation de la CDD, le Forum des parties prenantes pour un avenir durable et la Fondation mondiale pour les aquariums et la conservation des océans.

26. En ce qui concerne la formation des enseignants, les travaux se sont poursuivis pour établir et diffuser de bonnes pratiques et des matériels d'enseignement et d'apprentissage sur le changement climatique, par exemple l'initiative Sandwatch du Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO⁹, et pour informer le public, en particulier les jeunes, des incidences des modes de vie sur l'environnement, la société et l'économie – par exemple par l'intermédiaire de l'initiative conjointe PNUE/UNESCO YouthXchange¹⁰. Par ailleurs, une initiative de formation des enseignants par l'EDD est actuellement mise au point grâce à un financement du JFIT. En mai 2010, dans le cadre de cette initiative, un colloque du réseau international d'instituts de formation des enseignants associés à la Chaire UNESCO sur la réorientation de la formation des enseignants vers le développement durable sera organisé. Des activités de renforcement des capacités au niveau des régions et des groupes de pays seront en outre menées, en sus de la réalisation d'une étude faisant le point des questions intéressant la formation des enseignants et l'EDD.

⁷ Voir <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001849/184944e.pdf>.

⁸ Voir <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001835/183537e.pdf>.

⁹ Voir le second recueil de bonnes pratiques des Écoles associées de l'UNESCO à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001812/181270e.pdf>.

¹⁰ Voir http://www.youthxchange.net/main/b218_climate_change-a.asp.

27. D'autres informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie seront fournies régulièrement dans le Rapport de la Directrice générale sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale (EX/4, y compris le 184 EX/4), ainsi que dans des rapports d'étape spécifiques destinés aux sessions du Conseil exécutif de 2011 et 2013 précédant les 36^e et 37^e sessions de la Conférence générale.

Incidences financières et administratives

28. Le secrétariat de la DEDD s'efforcera d'accroître et de diversifier les fonds extrabudgétaires en vue d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie. L'exécution de cette dernière nécessitera en effet un renforcement de la capacité d'appui à l'EDD tant au Siège que dans les bureaux régionaux et les bureaux hors Siège. À cette fin, l'UNESCO devra peut-être faire appel à des experts externes, éventuellement dans le cadre de financements extrabudgétaires et de détachements, et consolider ses partenariats et ses réseaux.

29. Les incidences financières et administratives des activités proposées dans cette stratégie pour 2010-2011 s'inscrivent donc dans les limites de l'actuel 35 C/5, alors que celles des activités prévues pour les deux prochains exercices biennaux (2012-2013 et 2014-2015) seront prises en compte lors de la planification et de la préparation des plans de travail biennaux. Par ailleurs, les États membres sont invités à faire des contributions volontaires en vue de garantir la mise en œuvre intégrale de la stratégie.

Action attendue du Conseil exécutif

30. À la lumière de ce qui précède, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant ses décisions 171 EX/6, 172 EX/10, 177 EX/9, la résolution 34 C/19, ses décisions 181 EX/5 (I) et 182 EX/8 et la résolution 35 C/13,
2. Ayant examiné le document 184 EX/11,
3. Invite tous les États membres à :
 - (a) participer activement à la mise en œuvre de la stratégie de l'UNESCO pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014) ;
 - (b) promouvoir les objectifs de la Décennie et intégrer la conception et la pratique de l'éducation en vue du développement durable (EDD) dans leurs politiques, plans et programmes d'éducation, en articulation étroite avec l'Éducation pour tous, les Objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement convenus au niveau international ;
 - (c) apporter leur concours et leur contribution au processus de suivi et d'évaluation avec d'autres parties prenantes et partenaires essentiels de leur pays et de leur région ;
 - (d) veiller à ce que les activités et programmes relatifs à l'EDD disposent de fonds suffisants au niveau national ;

4. Engage la Directrice générale à :

- (a) solliciter des fonds extrabudgétaires pour faire progresser les objectifs de la DEDD, notamment en augmentant les ressources humaines et financières dont dispose l'UNESCO pour appuyer ses activités relatives à l'EDD ;
- (b) mobiliser tous les secteurs de programme et réseaux de l'UNESCO afin d'accroître leurs contributions à l'EDD et à la Décennie ;
- (c) en étroite collaboration avec tous les partenaires, présenter la stratégie à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 65^e session à l'automne 2010 ;
- (d) faire rapport au Conseil exécutif sur la mise en œuvre de la stratégie de l'UNESCO pour la seconde partie de la DEDD dans ses rapports réguliers avant les sessions de la Conférence générale de 2011 et 2013.